

Demierre Daniel
La Clamogne 12

Marsens, le 20 juin 2019

1633 Marsens
www.danieldomierre.ch

Recommandé

Commune de marsens
A l'attention de Mme
Myriam Dufour - Fragnière
Commune de Marsens
1633 Marsens

Concerne: J'aimerais que vous veillez à ce que la commune de Marsens revienne vers des solutions raisonnables, vers un esprit sain où l'habitant et le citoyen sont respectés et se retrouvent au centre du débat et de l'intérêt collectif.

Madame la Vice-Syndic, bonjour,

le 31 mai dernier, je vous écrivais pour attirer votre attention sur la loi sur les convocations d'assemblée communale. Vous êtes passée outre, vous avez réalisé l'assemblée, pourtant la loi est formelle: il faut dix jours pour informer les citoyens. La stratégie que vous avez mis en place est fort regrettable sur le plan démocratique. Il convenait de reporter l'assemblée de quelques jours. Je regrette qu'il n'y ait pas eu la volonté de faire respecter ce délais pour que la population puisse s'exprimer en connaissance de cause.

La loi c'est la loi.

Rappelez-vous! Le 14 septembre dernier, la commune me reprochait d'avoir commis un délit, sur la base de fausses accusations, que j'ai contesté par plusieurs courriers. A cette date elles ont été écrites dans le courrier de la commune de Marsens et affirment que:

"MM Macheret et Saucy, vous ont informé qu'il était interdit de filmer dans le périmètre scolaire et donné l'ordre de quitter les lieux..." Cela n'a pas été les cas. Par conséquent je n'ai pas pu me trouver dans cette situation: *"Au contraire, vous avez continué de filmer dans le parking et la cour de l'école, sise à la Route des Bugnons"* comme il y est écrit. Ces affirmations ont été reprises dans la détermination de la commune.

Ayant appris la démission de Monsieur Macheret au 31 mai 2019, le 25 mars dernier, dans un courrier recommandé (que vous avez reçue en copie), j'espérais qu'il mette à profit cette période pour régler ses contentieux et ne laisserait pas à son successeur de lourds contentieux comme cette affaire. je lui écrivais aussi *"... au nom de "L'intérêt public prépondérant" et des "intérêts généraux de la commune" comme vous l'avez dit au journal "La Gruyère", j'espère pouvoir compter sur votre loyauté envers la commune de Marsens, envers sa population et envers moi-même qui fait partie de cette communauté. Je vous engage donc à faire toute la vérité sur les affaires citées en titre."*

Malheureusement, Monsieur Macheret, qui est lui-même un des protagonistes dans cette affaire, n'a pas pu le faire et je suis resté sans réponse.

Voilà plus de 20 mois que pèse sur moi une décision injustifiée et que je ne peux obtenir sa correction.

- Mes démarches auprès des intéressés pour tenter d'obtenir la vérité ont été vaines.
- A ce jour, mes efforts pour obtenir une solution conciliée avec les intéressés, dans l'intérêt de tous, sont restés vains.
- Un conciliation organisée par le tribunal pénal a été refusée par le syndic Monsieur Macheret.
- le 24 avril 2019, sur la base de ces fausses accusations, bien que j'aie présenté un dossier très documenté, ont conduit le préfet à écarter mes contestations pour confirmer l'interdiction prononcée pour 5 ans par la commune le 15 mars 2018.

Cependant, des preuves existent bel et bien que les événements ne se sont pas passés comme la commune l'a décrit dans son courrier du 14 septembre 2017. D'un côté, toujours dans ce même courrier, la commune affirme "*Vos intrusions dans le périmètre scolaire... constituent une infraction à la loi scolaire (art 94)...*" pourtant, à cette même période, la commune informait la population, que: "*Pour les écoles, l'objectif est de mettre en place la nouvelle législation scolaire pour la rentrée 2018.*" Comment la commune peut condamner un citoyen pour une action faisant référence à une loi, alors qu'elle même reconnaît qu'elle ne l'applique pas au moment des faits?

Madame, c'est un désastre social, administratif, démocratique et politique auquel nous assistons là, où j'ai le sentiment que les citoyens sont bafoués, méprisés, maltraités par l'autorité communale. Depuis environ 10 ans, au travers de différentes affaires, j'essaie de mettre en valeur le pouvoir citoyen, pour éviter des dérapages et autres dysfonctionnements, et pour renforcer la confiance entre la population et son autorité. C'est pourquoi, aujourd'hui, pour la résolution de ces affaires, j'aimerais vous demander à nouveau que vous considériez mes offres antérieures afin de trouver une solution conciliée à ces affaires, dans l'intérêt de tous.

Après de nombreuses années où j'ai participé à la vie collective de Marsens, et en tant que réalisateur, j'ai produit bénévolement et mis à disposition du public des oeuvres cinématographiques, que j'ai réalisées, et pour certaines en collaborations avec aussi les autorités, les écoles, et les enfants du villages. Ces fausses affirmations, comme on dit dans le langage populaire, sont "un gros coup sur ma cafetière" de la part de la commune, elles salissent ma réputation. C'est pourquoi, je vous demande de corriger ces erreurs et rétablir la vérité.

En espérant avoir ces prochains jours, une réponse positive, je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Syndic, mes remerciements pour votre attention et mes bonnes salutations.